



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216206888-20220831-2022-011-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/08/2022

Affichage : 01/08/2022

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER

CANTON DE BERCK-SUR-MER

COMMUNE DE RANG-DU-FLIERS

DECISION DU MAIRE

n° 2022-011



*Le maire,
Claude COIN*

Contrat de contrôle technique et contrat de missions connexes – Restructuration de l'espace François Mitterrand – salle Coluche

Le maire de la commune de Rang-du-Fliers

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au maire pour les marchés publics, les accords-cadres et avenants en procédure adaptée ;
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées ;
- Considérant la nécessité de confier à un bureau de contrôle la mission de contrôle technique et des missions connexes en vue de la restructuration de la salle Coluche – Espace François Mitterrand ;

DECIDE

- Article 1^{er}** De confier la mission de contrôle technique précitée au bureau de contrôle VERITAS Construction de Liévin (62).
- Article 2** Le montant de cette mission s'élève à 2 660,00 € HT.
- Article 3** La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.
- Article 4** La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise à la Sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer.
- Article 5** Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au recueil des décisions.
- Article 6** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification.

Fait à RANG-DU-FLIERS,
Le 31 août 2022

Le maire,
Claude COIN

